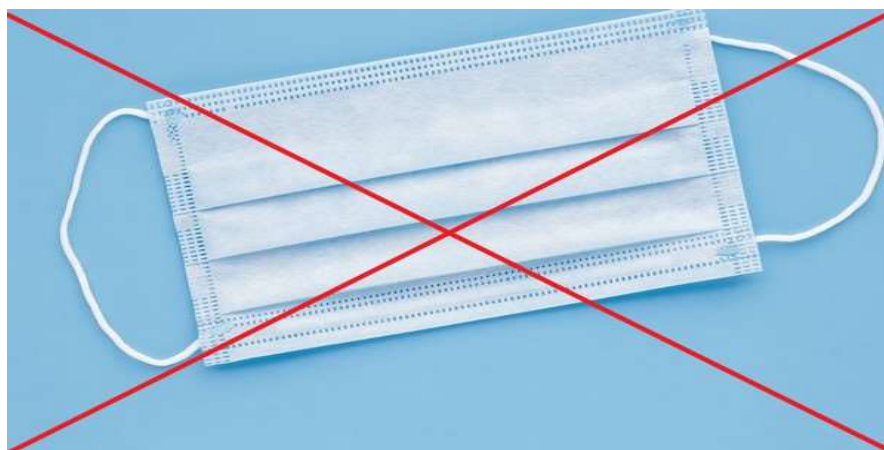




LACAVE INFORMATIONS NOVEMBRE 2020

L'arrêté préfectoral de l'Ariège du 30 Octobre 2020, compte tenu de la dégradation rapide de la situation sanitaire liée au COVID 19 dans notre département,

REND OBLIGATOIRE le port du masque sanitaire dans l'ensemble de L'ESPACE PUBLIC de l'Ariège jusqu'au 1^{er} Décembre 2020.



Le non port du masque sera sanctionné d'une amende de 135 €.

De plus, munissez-vous pour chacun de vos déplacements de la nouvelle autorisation de sortie. Celle-ci est disponible en Mairie pour ceux qui ne sont pas en mesure de la télécharger sur internet.

Visite de Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, le 16 Octobre 2020 dans notre village.

Madame TEQUI était accompagnée de Monsieur CASTILLON, Directeur des routes départementales de l'Ariège. Messieurs CALVET, CAUJOLLE et GARNIER les ont reçu à la Mairie.

Nous avons évoqué avec eux les modalités pour la réfection de la RD 134 (rue Principale). Des sondages vont être réalisés pour mesurer l'état de la chaussée par des carottages sous le bitume. Des résultats dépendra de la prise en charge du montant des travaux par le Département.

Nous devons passer par un bureau d'étude privé, mais nous pourrions compter sur l'expertise de la commission technique du Département qui nous accompagnera tout au long du projet.

La démarche sera longue et se fera en plusieurs phases, et sur au moins 2 ou 3 exercices budgétaires. Madame TEQUI s'est ensuite rendue à pied vers la voie verte et a pu constater les dégradations de notre rue.



Voie verte

Des aménagements de sécurité vont être effectués, principalement en bordure du Salat. L'aire de covoiturage et de stationnement reste également à réaliser...

La mise en service devrait avoir lieu avant la fin du mois de Novembre (si les restrictions liées au COVID 19 le permettent).

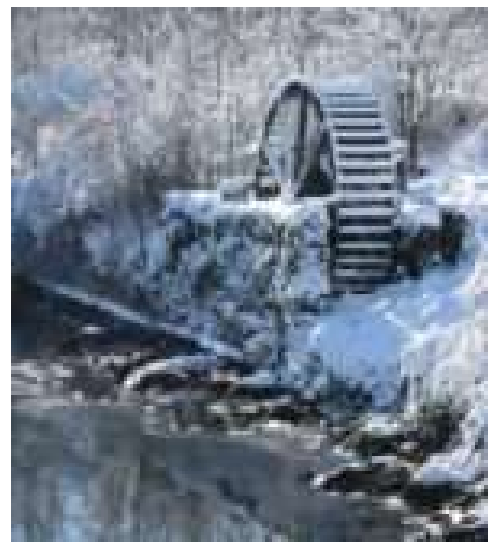
Création d'une association pour la restauration et la sauvegarde de la roue

Jean BOUSSION se propose de créer une association pour la restauration et la sauvegarde de la roue.

Jean-Louis CAUSSE, directeur et rédacteur en chef du magazine l'Ariègeois, André ULLAS, adjoint et Emmanuel CECILE Maire de Prat-Bonrepoux se sont déjà rencontrés en ce sens.

Les statuts sont en cours de rédaction, Danielle REDONDO a été proposée secrétaire et Elisabeth DUNGLAS-CAPRA trésorière. Les deux ont accepté ces missions.

Nous savons déjà que le Département a obtenu près de 80 % du budget pour sa rénovation, mais il est aussi question de remettre à jour un projet de mécénat avec la Cimenterie LAFARGE. MERCI A EUX !



Choix d'un blason pour notre Commune



Nous avons été contactés par Monsieur BINON Jean-François, originaire de l'Allier, héraldiste amateur. Aujourd'hui à la retraite de la fonction publique il consacre son temps libre à la création de blasons pour les communes n'en possédant pas.

Sa démarche est totalement gratuite (c'est vrai que la gratuité peut paraître suspecte aujourd'hui... mais c'est bien le cas !).

Il en a réalisé plus de 800 en France, dont 7 en Ariège.

Nous avons échangé à plusieurs reprises sur ses différentes propositions.

Le Conseil Municipal a voté à sa grande majorité pour celui-ci.

Sont représentés : Saint-Michel, Patron du village, qui terrasse le dragon, la croix Occitane, les gabarres construites à Lacave au siècle dernier, le Salat et la roue, à laquelle nous sommes fortement attachés même si elle n'est pas sur notre commune.

Information de la Gendarmerie

La Gendarmerie nous informe de la recrudescence de vols dans les véhicules stationnés à proximité des cimetières du département. Nous vous recommandons de ne pas laisser d'objets de valeur dans vos véhicules, même pour quelques minutes.



Démission de Magalie DA ROS du Conseil Municipal

Suite au décès brutal de Jacques POUECH, son compagnon, Magalie DA ROS a présenté sa démission au Conseil Municipal. C'est avec beaucoup de regrets que celle-ci a été acceptée. Magalie et Jacques s'étaient parfaitement intégrés et participaient avec plaisir à nos manifestations. Magalie quitte le département pour rejoindre sa famille à FRONTON. Nul doute qu'elle y trouvera l'affection des siens.

Qualité de l'eau de consommation humaine

Nous avons reçu un avis défavorable sur le dernier prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine.

L'analyse bactériologique de ce prélèvement, réalisé au robinet extérieur du parc, indique la présence d'un coliforme. L'unité de distribution est celle de LADOUX, et concerne une grande partie du village

L'ARS déclare que l'eau n'est pas conforme aux exigences de qualité réglementaire, mais ne nécessite toutefois pas de restriction sur sa consommation.

Il est donc fortement recommandé de laisser couler l'eau pendant une à deux minutes avant de l'utiliser à des fins alimentaires.

Le Maire, après s'être entretenu avec le chef de service du Syndicat des Eaux, va lui écrire et demander d'apporter rapidement des solutions à ce problème qui ne saurait perdurer.



Interdiction d'accès au parc communal pendant les évènements tempétueux



Pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal a été pris sur l'interdiction d'accéder au parc en cas de tempêtes et d'épisodes orageux. En effet, certains arbres ont été fragilisés par les fortes chaleurs de cet été.

Commémoration du 11 Novembre

Les cérémonies ne seront pas soumises à l'interdiction de rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique, mais la Préfecture nous invite **FORTEMENT** à limiter au maximum le nombre de participants (pas de porte-drapeaux et pas de public). L'organisation d'un vin d'honneur sera totalement proscrite.

Notre repas citoyen ne pourra pas non plus se tenir.

En fonction des consignes à venir, sur l'évolution de l'épidémie, nous envisagerons un repas en Décembre.





QUAND ÇA DEBORDE, JE ME DEPLACE VERS UN AUTRE CONTAINER...
ET JE M'ASSURE QUE LE COUVERCLE SOIT BIEN RABATTU.
AINSI LES CHIENS NE POURRONT PAS ACCEDER A NOS DECHETS.

